Police
5293

*Zone de Police Hesbaye Ouest*

Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Lincent, Wasseiges

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 25 FEVRIER 2025

**PRESENTS** : M. Emmanuel Douette, Bourgmestre-Président
M. Xavier Lisein, Bourgmestre ;
MM. René Delcourt (entre en séance au point 3 de l'ordre du jour), Jean-Yves Devillers, Pascal Fauville, Pol Guillaume (entre en séance au point 3 de l'ordre du jour), Didier Hougardy, Martin Jamar, Serge Kaisin, Pierre-Alexandre Noupré, Olivier Orban, Conseillers;
Mmes Pascale Désiront-Jacqmin, Sylvie Gramme, Lara Monfort, Carine Renson, Conseillères;
M. Thierry Legat, Chef de Corps;
Mme Marie Delit, Comptable Spéciale ;
Mme Christine Papy, Secrétaire;

**ABSENTS ET EXCUSES**: MM. Frédéric Bertrand, Thomas Courtois, Olivier Gathy, Eric Hautphenne, Yves Kinnard, Mélanie Mantulet, Christophe Mathieu, Antoine Mélon.

**ABSENTS** : /

* * * * * * *

*La séance est ouverte à 19H40 sous la présidence de Monsieur Emmanuel Douette, Président.*

## SEANCE PUBLIQUE

### 1. Installation et prestation de serment de deux Conseillers de Police

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux, et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 concernant l'élection dans chaque Conseil Communal des membres du Conseil de Police (MB 29/12/2000);

Vu la Circulaire ministérielle du 29 octobre 2024 relative à l'élection des conseillers d'une zone de police pluricommunale ;

Vu la délibération du Conseil de Police du 17 octobre 2024 déterminant le nombre de Conseillers de Police à élire au sein de chaque Conseil Communal ;

Considérant que les communes de la zone ont procédé, en séance du Conseil Communal, à l'élection des membres du Conseil de Police, en date du 02 décembre 2024 ;

Vu la validation de ces élections par le Collège Provincial en date du 19 décembre 2024 ;

Vu l'installation et la prestation de serment en date du 29 janvier 2025 des membres du Conseil de police excepté de Messieurs Pascal FAUVILLE et Didier HOUGARDY, excusés ;

Attendu que le Président a rappelé les règles d'incompatibilité liées aux liens de parenté ou d'alliance entre plusieurs candidats élus et a demandé aux Conseillers de signaler toute éventuelle incompatibilité ;

Attendu qu'aucune incompatibilité n'a été déclarée ;

Sur proposition du Collège de Police,

Messieurs Pascal Fauville et Didier Hougardy prêtent entre les mains du Président le serment prévu par l'article 20bis §1er de la LPI (Loi sur la Police Intégrée):

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge".

Les précités sont alors déclarés installés dans leurs fonctions.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de police du 29 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 29 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Budget 2025 - Approbation

**Les Conseillers de Police Messieurs René Delcourt et Pol Guillaume entrent en séance.**

*Le Président explique le contexte du travail budgétaire réalisé par le Collège de Police:*

- *l'impact du budget de la police sur les dotations communales est important non seulement pour 2025 mais aussi pour les années 26 et 27 > les budgets communaux seront difficiles à faire dans les prochaines années*
- *diminuer les dépenses de fonctionnement est impossible (efficience depuis longtemps)*
- *les principales dépenses sont liées au personnel >la seule possibilité de les diminuer serait de réduire le nombre de Calogs ; leurs missions seraient alors réparties sur le personnel policier ce qui irait tout à fait à l'encontre du « plus de bleu en rue ».*

*Puisqu'une diminution des dépenses est peu envisageable, le Collège a réfléchi à des pistes de solutions pour augmenter les recettes :*

- *la norme KUL :*
  - *n'a pas évolué depuis la réforme alors que la zone oui (Plopsa, Cap Fun,… + prison de Marneffe pas assez prise en considération à la réforme)*
  - *engendre une iniquité entre les citoyens belges (80 € / habitant de notre zone de police alors que dans d'autres zones de police c'est 3 fois plus, la moyenne étant de 120 €/habitant) > la zone est un des parents pauvres tout comme la zone de Hesbaye ou Brabant Wallon Est*
- *les Sanctions Administratives Communales (SAC) :*
  - *il y a beaucoup de constats mais peu de sanctions → voir avec la province le suivi de l'agent sanctionnateur ou solutions à trouver en interne*
  - *analyser la possibilité de faire passer certains excès de vitesse en SAC*
- *facturation de certaines prestations :*
  - *demandes des compagnies d'assurances, pertes de documents, ..*
  - *renforts pour des matchs de foot, Formule 1, …*

*→ le Collège a décidé de mandater un juriste pour*

- *ester le fédéral en justice pour faire réviser la norme KUL et ainsi faire corriger le déséquilibre entre les citoyens*
- *analyser les possibilités de facturation de certaines prestations*
- *analyser la possibilité de faire passer certains excès de vitesse en SAC*

*Un Conseiller de police évoque également la priorité de Ine Van Wymersch, commissaire nationale aux drogues, de récupérer les avoirs criminels (saisies drogues, …) afin de les réinvestir dans la lutte contre les drogues et/ou la prévention → réflexion à ajouter dans le débat*

*Après la présentation du budget et les explications données par Madame Marie Delit, Comptable Spéciale, les principales interpellations des Conseillers de police portent sur :*

- *le prélèvement sur le fonds de réserve qui permet de lisser les dotations communales*
- *le manque de prévisibilité sur les recettes du Fédéral*
- *une deuxième indexation des salaires annoncée par le Bureau du Plan*
- *l'effort consenti par les communes pour permettre à la zone de mener à bien son plan d'engagement et enfin remplir son cadre organique*
- *l'acquisition d'un nouveau serveur et le sort réservé à l'ancien*
- *l'acquisition d'un nouveau livescan (imposé par l'Europe)*
- *le véhicule d'occasion acheté pour le maître-chien*

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux et notamment ses articles 33, 34, 40, de 71 à 84 portant sur le budget et modifications budgétaires;

Vu l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 portant sur le règlement général de la comptabilité de la Police Locale;

Vu la circulaire PLP 32 du 15 octobre 2003 (MB du 27/10/2003) relative au fonctionnement des Conseil et Collège de police, et plus particulièrement son point V;

Vu l'arrêté royal du 7 avril 2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluricommunale ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 65 du 21 novembre 2024 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2025 à l'usage des zones de police;

Vu le rapport dressé par la Comptable Spéciale du budget de police – année de service 2025;

Vu le rapport du Chef de zone relatif à la politique générale et financière de la zone de police pour l'année 2025 ;

Vu l'avis émis par la Commission Budget en date du 6 février 2025;

Sur proposition du Collège de Police,

Après avoir délibéré;

Par 68,8 % de voix pour, soit l'unanimité des personnes présentes,

**ARRETE**

**<u>Article 1</u>**

Le budget de la Zone de Police 5293 :

Service – dépenses ordinaires – se clôture par un montant de 10.266.134,78 €
Service – dépenses extraordinaires – se clôture par un montant de 602.000,00 €
Service – recettes ordinaires – se clôture par un montant de 10.266.134,78 €
Service – recettes extraordinaires – se clôture par un montant de 602.000,00 €

**<u>Article 2</u>**

La présente délibération sera transmise pour approbation au Gouverneur de la Province de Liège, Monsieur H. JAMAR

# SÉANCE A HUIS CLOS

**1. ……**

La séance se clôture à 20h25.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
Christine PAPY
Secrétaire de zone

Le Président,
Emmanuel DOUETTE
Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Christine PAPY
Secrétaire de zone

Le Chef de Corps,

Thierry LEGAT
Commissaire Divisionnaire

Le Président,

Emmanuel DOUETTE
Bourgmestre